



N° 000153

Le 20 Juillet 2018

Madame la Rapporteuse Spéciale sur le logement convenable entant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination.

Faisant suite à votre lettre en date du 29 Mars 2018 relative aux contributions des Etats à votre prochain rapport sur la question des établissements informels, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint la contribution des autorités tunisiennes.

Je vous prie, Madame la Rapporteuse Spéciale, d'agréer l'expression de ma haute considération.

Chargés d'Affaires a.i.

Sami NAGGA

Madame Leilani FARHA, Rapporteuse Spéciale sur sur le logement convenable entant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination.

Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme

Palais Wilson
1201 Genève

وتتمثل أهم الخدمات المقدمة من قبل هذه المراكز في:

- توفير الإقامة الوقتية للفئات المتعهد بها،
- تأمين مستلزمات الرعاية الأساسية والإحاطة الطبية والاجتماعية والنفسية لها،
- توجيه المعنيين نحو البرامج والمشاريع التي تيسر إمتاجهم في الحياة الاقتصادية والاجتماعية وذلك بالتنسيق مع المنظمات والجمعيات والهيئات العمومية المعنية،

ح مراكز الرعاية الاجتماعية للأطفال:

يوجد مركزين للرعاية الاجتماعية للأطفال بكل من تونس وسيدي بوزيد وتتمثل مهامهما في قبول الأطفال الذين يعيشون وضعيات صعبة من الجوع والمرضين على معنى الفصل 20 من مجلة حماية الطفل، والذين تتراوح أعمارهم بين 6 و 18 سنة والمحالين عليه من قبل قضاة الأسرة أو مندوبي حماية الطفولة.

وتتمثل أما الخدمات المقدمة لهم فتتمثل في:

- توفير الرعاية الأساسية والاجتماعية والنفسية والمصحبة.
- توفير خدمات الإقامة والرعاية التربوية والتأهيلية والتشيطية.
- إمتاج الأطفال منظوري المركز بمرسنة تربوية أو تكميلية أو مهنية.
- ضبط برامج إفرادية ملائمة للأطفال المتعهد بهم بهدف ضمان إعادة إمتاجهم أسريا وتربويا ومهنيا.
- تأمين المتابعة اللاحقة للأطفال بالتنسيق مع هيئات النهوض الاجتماعي ومختلف الأطراف المعنية.

ح المعهد الوطني لرعاية الطفولة:

تتمثل مهام المعهد الوطني لرعاية الطفولة في التعهد بالأطفال المولودين خارج الزواج والفاقرين للسند المادي والمعنوي حيث يتم تقديم خدمات الإيواء والرعاية الأساسية ويعمل على إمتاجهم في أسر إما بالتبني أو الكفالة أو الإمتاج المعالي لدى عائلات بديلة.

Questionnaire

Etablissements informels et droits humains

Question N°1

L'habitat informel et spontané correspond aux quartiers périphériques entiers édifiés sans autorisation et souvent dans des zones périphériques des grandes villes où les opportunités foncières permettent aux ménages d'acquérir des parcelles de terrain dans des zones non équipées ou sous-équipées. Les statistiques des années 1980 et 1990 estiment que sur 50.000 logements construits chaque année en Tunisie, près de 25% représentent des logements informels

L'enquête d'identification menée en 2001 par l'ARRU et la Direction générale des Collectivités Publiques Locales (DGCPL) sur les besoins en matière de réhabilitation dans les quartiers populaires, a montré que ces besoins restaient importants. En effet, 743 quartiers avaient été proposés regroupant près de 272.000 logements. En 2011, les inventaires des besoins élaborés par l'ARRU ont identifié 1440 quartiers répartis sur 212 communes et 24 gouvernorats. Le nombre de logements était estimé à 706.254 et la densité à 14 log./ha. Si l'on rapporte le nombre de logements informels identifiés en 2011 à celui recensé par l'INS en 2014 (près de 3.000.000 logements), la part moyenne du logement informel dans le parc des logements en Tunisie est d'environ 23%. Le nombre de personnes vivant dans les logements et établissements informels est estimé donc à 2.860.328 personnes (taille des ménages : 4,05 en 2014).

Question N°2

Dans les logements informels, l'accès aux réseaux d'eau potable et d'électricité est souvent assuré. En effet le taux de branchement à l'eau potable est de 96,4%. Ce taux est de 97,3% pour l'électricité. Cependant, le branchement au réseau d'assainissement reste faible puisque seulement 69,2% des logements bénéficient de ce service.

Question N°3

Données non disponibles



Question N°4

Au début des années 80 le gouvernement décide de se préoccuper des quartiers pauvres et engagera des projets de réhabilitation. Pour cela fut créée en 1981 l'Agence de Réhabilitation et de Rénovation urbaine (ARRU) chargée d'équiper et de réhabiliter les quartiers illégaux. Jusqu'en 1988, l'ARRU réalisera la réhabilitation de près de 35 quartiers répartis dans les grandes et moyennes villes tunisiennes. Après l'abandon par la banque mondiale des projets urbains, le gouvernement tunisien définira un nouveau programme « le programme national de réhabilitation des quartiers populaires » (PNRQP) dont le premier sera financé par le budget tunisien, les 2ème, 3ème ainsi que le 4ème PNRQP ont été financés à hauteur de 70% par l'Agence française de développement.

Projets de Développement urbain (PDU) (de 1980 à 1992): qui ont inauguré la nouvelle politique et qui ont réalisé la réhabilitation et l'intégration d'un nombre limité de grands quartiers spontanés par des interventions intégrées et complexes à composantes multiples et aux coûts élevés avec des financements provenant en partie d'emprunts extérieurs.

L'évaluation des "Projets de Développement urbain" réalisés durant cette période a montré qu'ils ont réussi à améliorer les conditions de vie et d'habitat dans ces quartiers par leur équipement en services de base, leur aménagement, leur restructuration, la régularisation de leur situation foncière et urbanistique et leur intégration dans le milieu urbain ; et qu'ils ont eu des impacts économique et social positifs dont:

- ❖ le maintien de la population ;
- ❖ l'amélioration des revenus grâce aux activités économiques qui se sont implantées dans les quartiers après leur amélioration ;
- ❖ l'amélioration des indicateurs en matière de scolarisation et de santé grâce aux équipements socio-collectifs publics créés dans le cadre des projets,
- ❖ l'amélioration et l'extension des logements grâce à une dynamique d'auto-amélioration induite par la réhabilitation des quartiers et la régularisation de la situation foncière et urbanistique ce qui a sécurisé la population,
- ❖ l'initiation d'un nouveau mode de production de l'habitat populaire par l'auto-construction évolutive assistée dans des lotissements à petites parcelles viabilisées ("les trames assainies"), qui se présentait comme alternative à l'habitat spontané et ce grâce à la fourniture par le secteur public des terrains nécessaires et de prêts à des conditions avantageuses pour les ménages ne pouvant pas accéder aux systèmes de financement existants ;
- ❖ le desserrement des densités d'occupation des logements suite à la création de nouvelles unités grâce à l'aménagement de terrains pour l'auto-construction.

Cependant les interventions des "Projets de Développement urbain" complexes et coûteuses se faisaient à une échelle très inférieure aux besoins de réhabilitation. Elles n'ont concerné qu'un petit nombre de quartiers dans quelques villes de grandes et moyennes tailles.



Programmes Nationaux de Réhabilitation des Quartiers populaires (PNRQP) (de 1992 à 2007)

Cette phase s'est caractérisée par l'élargissement de l'intervention sur les quartiers spontanés et son intégration comme composante permanente dans les politiques et les programmes de l'habitat et du développement urbain.

Les nouveaux PNRQP, ainsi conçus, ont réalisé un bond quantitatif, le nombre de quartiers bénéficiaires de l'intervention passant de 40 dans les PDU à 719 dans les PNRQP, celui des logements de 36 000 à 294 000 et celui de la population touchée de 275 000 à 1 589 000. La particularité de ces projets de réhabilitation est que les populations bénéficiaires de ces projets ne contribuent pas au financement qui est assuré en grande partie par l'Etat et dans de très faible proportion par les communes.

Nouveaux programmes de promotion des quartiers populaires

Le 11ème Plan National de Développement (2007-2011) a vu le démarrage de deux nouveaux programmes qui concernent l'amélioration de la situation des quartiers populaires (souvent mais pas nécessairement des quartiers spontanés)

a) Le Programme National de Requalification Urbaine (2007-2011) financé en partie par un prêt de l'Agence Française de Développement qui vise d'une part à continuer la réhabilitation et l'équipement du tissu urbain existant et d'autre part à préparer l'urbanisation future et qui comporte 3 composantes:

b) Le Programme de Requalification des quartiers populaires et de réhabilitation des quartiers prioritaires : qui continue l'action de réhabilitation sur les mêmes lignes que le PNRQP dont il constitue une 4ème tranche : élargissement des interventions, réduction des composantes aux services de base, financement en majorité par l'Etat.

c) Des projets pilotes dans 4 médinas (centres historiques) Tunis, Kairouan, Sousse et Sfax, pour expérimenter les conditions d'intervention dans les quartiers anciens;

d) Un projet pilote de production de terrains viabilisés pour l'habitat dans un quartier spontané en cours de réhabilitation (le quartier El Matar à Sousse) avec la participation financière des propriétaires afin de lutter contre la prolifération anarchique de l'habitat spontané.

e) Le "Programme de Promotion des Quartiers Populaires dans les grandes villes" (PPQPGV 2007-2009): Il se caractérise par:

- ❖ le double objectif de promotion de l'habitat et des conditions économiques et sociales de la population,
- ❖ l'importance des financements, mis entièrement à la charge de l'Etat et provenant en majorité du "Fonds de Solidarité Nationale",
- ❖ La fourniture par l'Etat des terrains nécessaires au projet;



- ❖ la réinsertion de l'intervention sur les logements dans les composantes des projets en plus des infrastructures de base (assainissement, drainage des eaux pluviales, voirie, éclairage public),
- ❖ l'intégration d'une composante "équipements socio-collectifs": équipements culturels et de jeunesse,
- ❖ une plus grande souplesse dans les procédures d'exécution (études, marchés, gestion financière) en vue de réduire les délais de réalisation des projets,
- ❖ supervision et suivi par des commissions ad hoc au niveau national et régional.

f) Le programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers (PRIQH : 2013-2018)

Confié à l'ARRU, ce programme associe la réhabilitation et l'intégration de 140 quartiers repartis sur 50 communes et 6 conseils régionaux regroupant environ 159 700 logements et abritent 789 000 habitants. Le coût global du programme s'élève 600 MD.

Réparti sur trois tranches entre 2013 et 2018, Ce programme vise principalement :

- ❖ La promotion et la réhabilitation des quartiers populaires et quelques agglomérations rurales et la contribution à l'intégration de ses habitants sur les plans social, économique et culturel;
- ❖ L'amélioration des conditions d'habitat;
- ❖ Le désenclavement des quartiers particulièrement dans les zones intérieures du pays, par la réhabilitation des infrastructures de base et la construction des équipements sportifs, des équipements pour jeunes et des locaux économiques;
- ❖ La modernisation des réseaux d'assainissement des eaux usées et des réseaux de drainage des eaux pluviales afin d'améliorer les conditions de vie et la protection de l'environnement ;
- ❖ L'encouragement des habitants à continuer l'auto-amélioration des logements pour contribuer à l'amélioration du paysage urbain global ;
- ❖ La limitation du chômage par la création d'emplois et des sources de revenus, ce qui constitue une composante essentielle d'intégration sociale des habitants.

Question N°5

Description du phénomène de prolifération des quartiers précaires en Tunisie

I. Quartiers précaires en Tunisie: concept et définition

En Tunisie, les quartiers précaires sont des regroupements d'habitat spontané édifié en dur sur des terrains non destinés à la construction le plus souvent hors plans d'aménagement, dans des zones agricoles, ou à risques.

Développés depuis 1940 dans des zones à faible valeur urbaine, inconstructibles et enclavés ils sont à l'origine de tissus urbains insalubres;

La morphologie des quartiers précaires a évolué dans le temps passant des bidonvilles, de l'habitat spontané en dur sous équipé.

Dans les villes anciennes ce phénomène prend l'aspect des quats insalubres qui menaçant ruine dégradant le tissu urbain traditionnel.

II. Origine et caractéristiques des quartiers précaires en Tunisie

1. Origine des quartiers précaires en Tunisie :

- ❖ Forte croissance démographique au milieu du 20ème siècle.
- ❖ Dégradation de la situation économique et sociale du pays.
- ❖ Zones urbaines à forte pression due essentiellement au phénomène de l'exode rural (Le taux d'urbanisation passe de 28% en 1925 à 64,8% aujourd'hui).
- ❖ Difficulté d'accès pour une majorité de la population urbaine aux logements et aux terrains aménagés fournis par le secteur réglementé du fait de l'incapacité de l'Etat à produire une offre foncière adaptée aux populations démunies ou disposant de peu de ressources et exclues du secteur formel.
- ❖ Apparition d'un marché parallèle de production de terrains clandestins non destinés à l'habitation.
- ❖ 75 % de la population s'installent dans des quartiers précaires/anarchiques et environ 30000 logements informels se produisent annuellement.

2. Caractéristiques urbaines des quartiers précaires en Tunisie :

- ❖ Créés en dehors de l'urbanisation légale, ils ne répondent pas à la planification urbaine,
- ❖ Produits hors cadre réglementaire (PAU/PAD)
- ❖ Le foncier peut être régulier mais les lotissements sont non approuvés et non achevés;
- ❖ Habitat en auto-construction ou en autopromotion ne répondant pas aux normes techniques et le plus souvent inachevés (sanitaires précaires, étanchéité inexistante etc.);
- ❖ Constructions érigées sur des terrains non aménagés, donc moins chers et le plus souvent non contrôlés. (Zones agricoles, zones d'accès difficiles, ou à risques) ;
- ❖ Le long d'axes routiers ou à proximité d'opérations publiques d'habitat ou bien de lieux de production économiques;
- ❖ Prédominance des logements individuels groupés
- ❖ Statut d'occupation : majoritairement propriétaires
- ❖ Mode prédominant d'acquisition du logement : acquisition foncière et auto construction

3. Caractéristiques socio-économiques :

- ❖ Niveau d'instruction limité (17.6 % d'analphabètes contre 12,4 % à l'échelle nationale en 2014).
- ❖ Taille moyenne des ménages : 5 personnes/ménage.
- ❖ Taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale .

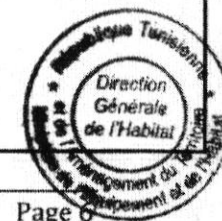
Question N°6

Données non disponibles



Question N°7

Programme	Période	Nbre projets	Bénéficiaires	Coût (MD)	Financement	Consistance
PDU (3 et 4)	1981- 1992	35	182 000 habitants / 25 900 logements	52	- Etat Tunisien - Banque Mondiale	- infrastructures et équipements socio-collectifs, d'éducation, de santé et marchands. - Production de parcelles viabilisées - Réhabilitation et rénovation du centre ancien La Hafsia à Tunis
PNRQP (1,2 , 3 et 4)	1992- 2015	963	2 180 000 habitants / 420 100 logements	345	- Etat Tunisien - Agence française de développement - union Européenne	- Infrastructures : Voiries Assainissement, Drainage des Eaux pluviales et Eclairage public
Centres Anciens	2007- 2015	4	18 000 habitants / 6 440 logements	15	- Etat Tunisien - Agence française de développement - union Européenne	- Infrastructures - Amélioration des façades



Programme	Période	Nbre projets	Bénéficiaires	Coût (MD)	Financement	Consistance
PRIQH	2013-2018	140	789 000 habitants / 159 700 logements	600	Etat Tunisien - Agence française de développement - Banque européenne d'investissement - union Européenne	- Infrastructures : Voiries, Assainissement, Drainage des Eaux pluviales, Eclairage public et Eau potable - Construction et aménagement d'équipements socio-collectifs : Espaces multidisciplinaires et terrains de quartier - Construction de locaux industriels - Amélioration de l'habitat



Question N°8

Etude de cas : Programme de promotion des quartiers populaires dans les grandes villes tunisiennes (2007 – 2009)

I. Objectifs du programme

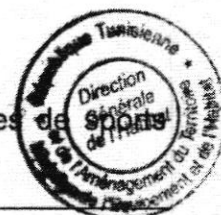
Le programme de promotion des quartiers populaires dans les grandes villes représente un saut qualitatif dans le domaine d'amélioration des conditions de vie des citoyens et de réhabilitation des quartiers populaires. En effet, ce programme est doté de l'intégrité, de l'intégration et de la complémentarité, à la lumière d'une stratégie de développement de pointe fondée sur l'équilibre entre les dimensions économiques et sociales. Par ailleurs, il est marqué par la combinaison entre la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie du logement à caractère social exceptionnel, et le développement et la diversification des éléments d'intervention pour inclure, outre les composantes de l'infrastructure et les servitudes publiques, la création de moyens de subsistance et des opportunités d'emploi. Par ailleurs, les objectifs du programme de promotion des quartiers populaires dans les grandes villes concernaient notamment l'amélioration des conditions de vie de la population et l'intégration sociale et urbaine des quartiers populaires avoisinant les grandes villes dans leur tissu urbain, à travers:

- ❖ L'entretien ou la pose des réseaux d'infrastructure (voirie, pose du réseau d'évacuation des eaux usées, drainage des eaux pluviales et diffusion de l'éclairage public) ;
- ❖ La mise en place de servitudes et d'équipements collectifs (zones vertes, espaces de divertissement pour les enfants, salles de sports individuels et stades de quartiers) ;
- ❖ L'amélioration des logements, la décoration des façades et l'amélioration de l'hygiène des logements ;
- ❖ La création de dynamisme pour le développement économique par la réalisation d'espaces économiques et industriels et par le renforcement des activités productives, des zones artisanales, de l'emploi et de la formation dans zones concernées, en se basant sur les capacités et moyens disponibles dans la zone d'intervention et dans l'environnement local et régional.

II. Composantes du programme

Les réalisations achevées dans le cadre de ce programme sont les suivantes :

- ❖ Ouvrage de voiries sur environ 326 Km ;
- ❖ Pose de conduite des eaux usées sur environ 70 Km ;
- ❖ Pose d'évacuation des eaux pluviales sur environ 17 Km ;
- ❖ Installation de 3900 points d'éclairage public.
- ❖ Aménagement de 24 terrains de quartier et construction de 17 salles de sport individuelles ;



- ❖ Aménagement de 16 zones vertes ;
- ❖ Construction de 16 zones artisanales et d'un espace industriel ;
- ❖ Amélioration de 3254 logements.

Interventions

Quant au niveau des activités productives et d'emploi qui ont eu essentiellement pour objectif la promotion de l'emploi, la réduction du chômage et l'amélioration du revenu individuel et des conditions économiques dans les quartiers concernés, il a été établi dans le cadre de ce programme:

Le financement de 670 projets de produits artisanaux ;

- ❖ Le financement de 1575 projets de développement des petits métiers par la Banque Tunisienne de Solidarité ;
- ❖ L'attribution de 2 765 microcrédits

Grâce à ces activités, 7148 emplois ont été créés, répartis sur les quartiers concernés par l'intervention.

III. Répartition géographique des projets

Le programme comprenait la réhabilitation de 26 quartiers répartis sur 15 gouvernorats, dont 14 quartiers aux gouvernorats du Grand Tunis (Tunis, Ariana, Ben Arous et la Manouba) et 12 quartiers à 11 autres gouvernorats (Bizerte, Béja, Nabeul, Sousse, Sfax, Médenine, Le Kef, Jendouba, Kairouan, Siliana et Zaghouane). La superficie globale des quartiers concernés est d'environ 1045 ha.

Le nombre des bénéficiaires du programme a atteint 166 mille habitants environ, qui habitent environ 32 mille logements.

IV. Coûts du programme

Le coût total du programme a atteint près de 101.9 millions de dinars répartis comme suit:

- ❖ Infrastructure 62.9 MDT
- ❖ Equipements collectifs 16 MDT
- ❖ Amélioration des logements 3 MDT
- ❖ Activités productives et emploi 20 MDT

V. Parties intervenantes et mode d'exécution

Dans le but de coordonner entre les efforts des différents intervenants, au niveau des secteurs et organismes intervenants multiples, à l'échelle centrale et régionale, que ce soit par l'élaboration du programme ou par l'exécution et le suivi de celui-ci, un comité, comprenant les domaines et les parties prenantes, a été créé à cet effet.

Par ailleurs, toutes les parties intervenant dans le programme, se sont mobilisées centralement et régionalement pour le réussir. Elles sont notamment :



- ❖ La BTS (Maitre d'ouvrage)
- ❖ Le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, représenté par l'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine : promoteur qui prend en charge les éléments de l'infrastructure, des équipements collectifs et de l'amélioration de l'habitat
- ❖ Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale représenté par le Commissariat Général du Développement Régional : élaboration des études de faisabilité des zones artisanales, réalisation des enquêtes économiques et sociales pour identifier les bénéficiaires des programmes d'emploi et suivi des activités productives et de l'emploi
- ❖ Ministère de finance : transfert des crédits réservés au programme au titre de l'infrastructure et des équipements collectifs ;
- ❖ Ministère des Affaires Sociales : mener des enquêtes sociales relatives à l'amélioration de l'habitat
- ❖ Ministère de l'Environnement et du Développement Durable : élaboration des études techniques des zones vertes et réalisation des zones vertes dans les gouvernorats de Grand Tunis (Tunis, Ariana, Ben Arous et la Manouba) ;
- ❖ Ministère de la Jeunesse et des Sports : contribution au financement des stades des quartiers et à l'équipement des stades des quartiers et des salles des sports individuels ;
- ❖ Ministère de l'Intérieur (municipalités et conseils régionaux) : fournir les immeubles nécessaires pour l'installation des équipements collectifs, la réception et l'exploitation des établissements ;
- ❖ BTS : financement des projets des petits métiers
- ❖ Office National de l'Artisanat et les associations de développement : financement des projets de l'artisanat ;
- ❖ Les concessionnaires publics (Office National de l'Assainissement, Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz, Société Tunisienne d'Exploitation et de Distribution de l'Eau...) : approbation des études techniques ;
- ❖ Entreprenariat et bureaux d'études : élaboration des études et exécution des travaux après la conclusion des marchés avec le promoteur délégué.

Au niveau de l'exécution des projets, le Fonds de Solidarité Nationale et les ministères concernés ont chargé l'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine de réaliser les éléments de l'infrastructure, des équipements et des bâtiments, tandis que les conseils régionaux ont été chargés de la mise en œuvre des mécanismes de création des microprojets et de l'approvisionnement des moyens de subsistance en coordination avec le Commissariat Général du Développement Régional et les autres structures compétentes. Par ailleurs, le programme a été exécuté par l'adoption de mesures exceptionnelles lors de son élaboration et de sa mise en œuvre, en plus de la disponibilité et le dynamisme de transfert des crédits nécessaires, ce qui représente un atout important qui a contribué à respecter les délais de mise en œuvre.



VI. Période d'exécution du programme

Le programme a été exécuté sur 03 phases au cours de la période (2007 – 2009) réparties comme suit :

- ❖ Première phase (2007) : aménagement de 10 quartiers répartis sur 8 gouvernorats (Tunis, Ariana, Ben Arous, la Manouba, Bizerte, Nabeul, Zaghouane et Sousse) ;
- ❖ Deuxième phase (2008) : aménagement de 08 quartiers répartis sur 7 gouvernorats (Tunis, Ariana, Ben Arous, Kairouan, Béja, Sfax et Médenine) ;
- ❖ Troisième phase (2009) : aménagement de 08 quartiers répartis sur 4 gouvernorats (Tunis, Le Kef, Jendouba et Siliana)

VII. Evaluation du programme

Le programme de promotion des quartiers populaires dans les grandes villes a enregistré des réussites importantes et des réalisations quantitatives déterminantes. En effet, les objectifs du programme ont été achevés en termes d'amélioration des conditions de vie de la population, du développement économique, de l'emploi, de l'amélioration de la scène générale et des conditions écologiques des quartiers, objet de l'intervention, en plus de l'intégration sociale et économique de ces derniers dans leur environnement urbain. Les réussites les plus importantes peuvent se résumer comme suit:

↓ Au niveau d'amélioration des conditions de vie et de l'hygiène :

- ❖ Intégration des quartiers populaires dans le tissu urbain des grandes villes, mettre fin à leur isolement et faciliter l'accès et la circulation à l'intérieur de ceux-ci. Ces mesures ont contribué à faciliter la pénétration des moyens de transport en commun et l'accès aux établissements éducatifs et médicaux;
- ❖ Amélioration du raccordement au réseau de l'eau potable, amélioration du drainage des eaux pluviales et résolution des problèmes relatifs à la saison des précipitations (stagnation des eaux, les inondations, les boues fréquentes, la propagation des mauvaises odeurs, l'isolement des logements, ...) ;
- ❖ Amélioration des conditions de santé de la population à travers l'éradication des maladies causées par les eaux stagnantes usées et la protection de la nappe phréatique contre la pollution provoquée par les eaux usées et contaminées ;
- ❖ Facilitation de l'intervention des services sanitaires des municipalités par la collecte des ordures ménagères ;
- ❖ Incitation des habitants à la réhabilitation et à l'amélioration de leurs logements, et au renforcement de l'auto-construction. Ces mesures ont contribué à l'amélioration des façades des maisons dans les quartiers.



↓ **Au niveau socio-économique**

- ❖ Création d'un dynamisme socio-économique au sein des quartiers par le développement des activités commerciales, l'augmentation du nombre des petits métiers, l'attraction des petits investisseurs, le développement du secteur des services et la mise en place des réseaux de télécommunications
- ❖ Consolidation du sentiment de sécurité et régression du taux de criminalité dans les quartiers, suite au renforcement des mesures de sécurité ; encouragement des petits commerçants à travailler des heures supplémentaires le soir surtout en hiver en raison de la disponibilité de l'éclairage dans le quartier ;
- ❖ La contribution des équipements collectifs à la consolidation de la vie collective pour les habitants. En effet, les salles de sports individuels et les stades de quartiers ont permis d'encadrer les jeunes dans des clubs sportifs spécialisés et de leur fournir un espace adéquat pour pratiquer des activités sportives et divertissantes. De surcroît, les zones vertes et les zones de divertissement ont permis aux enfants d'avoir un espace de divertissement et de rencontre avec les habitants des quartiers. Par ailleurs, cet espace leur permet d'acquérir les bons comportements à l'égard de l'environnement, d'apprendre à participer et d'être sensibilisé sur les questions de l'environnement et des dangers qui le menacent.
- ❖ Contribution des activités industrielles et commerciales à l'amélioration des revenus de certaines familles, ce qui a contribué au changement de l'attitude des consommateurs, à l'émergence de nouvelles catégories socio-économiques et à la réduction du sentiment de la pauvreté et de la marginalisation sociale ;
- ❖ Amélioration de l'intégration dans la vie moderne et la contribution au renforcement de la cohésion sociale chez les habitants
- ❖ Augmentation et valorisation des terrains et des biens immobiliers au sein des quartiers grâce à l'amélioration des conditions de vie.

